



Barthes landaises, novembre 2020

---

# la lettre

de votre sénateur

Janvier  
2021



**EK.**  
Éric Kerrouche

SÉNATEUR  
DES LANDES





# Édito

2020 aura marqué notre monde. La COVID-19 a affecté nombre d'entre nous et endeuillé de trop nombreuses familles. Quant aux conséquences économiques et sociales, déjà dramatiques, nous ne faisons encore que les effleurer.

2021 amène cependant des raisons d'espérer, avec une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs publics et l'arrivée des vaccins qui laissent croire à un retour à la « normale ».

Revenir à la normale mais pas en arrière... Il faut apprendre de nos erreurs. Le rapport de la commission d'enquête du Sénat montre qu'il faut changer le mode de gouvernance des crises en France, notamment en laissant plus de place aux initiatives locales et en associant les usagers et les acteurs de la société civile.

Cette pandémie illustre cruellement les limites de notre modèle de développement : la pression sur les espaces naturels précipite les risques sanitaires et nous invite à changer radicalement de chemin alors que s'amplifie le réchauffement climatique.

La pandémie a également démontré la nécessité de disposer de services publics forts, notamment en matière de santé. L'avenir ne saurait passer par un libéralisme absolu qui profite à quelques-uns au détriment du plus grand nombre. En ce sens, la réduction des inégalités sociales, de plus en plus marquées, est une priorité.

Si on peut se féliciter de la mise en place du chômage partiel, on aurait souhaité que cette volonté d'équité se manifeste dans le plan de relance, par exemple en créant des aides pour les plus jeunes, en supprimant l'abrogation de la réforme inique de l'assurance-chômage, ou encore en assortissant certaines aides d'État de conditions sociales et environnementales.

Cette crise a enfin montré qu'il fallait protéger notre démocratie. D'abord en ne l'abîmant pas par des mesures liberticides, ensuite en assurant sa continuité. C'est le sens de la proposition que je porte sur le vote par correspondance.

Penser l'avenir différemment, c'est un beau programme pour un début d'année !

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

*Bien sincèrement  
Eric Kerrouche*

Directeur de la publication : Éric Kerrouche  
Conception et rédaction : en interne  
Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)  
Crédits photos : Équipe sénateur, Freepik.com  
N°janvier 2021 - Tirage : 1 800 exemplaires  
Ce document a été réalisé avec des encres végétales, par une imprimerie certifiée ecolabel européen « Imprim'vert » certifiée PEFC

## MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

## MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis le début de mon mandat

**329**

INTERVENTIONS EN SÉANCE

**173**

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

**2824**

AMENDEMENTS

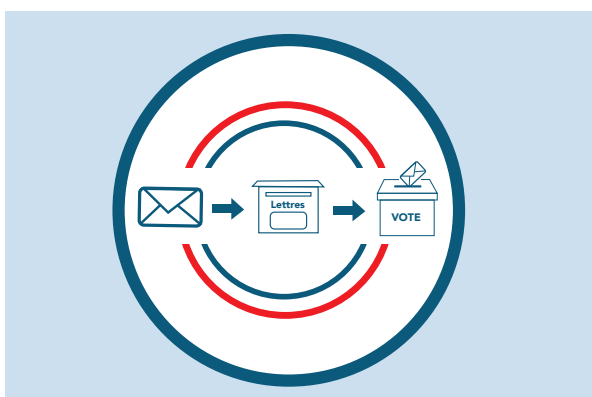
**40**

PROPOSITIONS DE LOI

# Un cap : démocratie et solidarité

La crise sanitaire révèle les faiblesses de notre démocratie et l'impasse du modèle libéral. En dépit de ce constat, l'exécutif et la majorité sénatoriale s'entêtent : conservateurs sur les réformes démocratiques et indifférents à l'urgence sociale. Favoriser les plus aisés et oublier les plus précaires demeurent leur cap. Ce n'est pas le nôtre.

## — Pour une démocratie tout-terrain



Si la démocratie ne peut en aucune façon se réduire au vote, sans vote il n'y a pas de démocratie. Tel est l'esprit de l'article 3 de notre Constitution. De la même façon qu'il y a une continuité du service public, il doit y avoir une continuité démocratique, singulièrement en période de crise sanitaire. À titre indicatif, certains maires de communes importantes ont pu être élus avec moins de 10% des inscrits lors du dernier scrutin municipal.

Au-delà de ce contexte, il faut également pouvoir instaurer des modalités de vote alternatives qui permettent à ceux qui ne peuvent aller voter d'exprimer leur choix et, ainsi, de donner aux élus le maximum de légitimité pour agir sur les territoires.

C'est pourquoi, sans remettre en cause le vote à l'urne qui doit demeurer la forme essentielle de participation à un scrutin, imaginer des modalités de votes pour une démocratie « tout-terrain » est une nécessité. J'ai donc déposé deux propositions de loi visant à mettre en place le vote par correspondance. Elles s'inspirent des pratiques des grandes démocraties occidentales et rendent cette modalité de vote plus sûre.

Les reports de scrutins ne sont pas une solution. L'interruption démocratique n'est pas recevable.

## — Contre le sacrifice d'une génération



L'exécutif refuse de demander un effort fiscal supplémentaire aux plus aisés, persiste dans sa politique de l'offre et reste sourd aux difficultés d'une jeunesse touchée de plein fouet par l'atonie du tissu économique depuis 2008 et désormais par la crise sanitaire. Malgré des mesures d'affichage et des slogans, les jeunes restent les grands oubliés du plan d'urgence et du plan de relance.

Parce qu'il n'est pas acceptable de les laisser sombrer dans la précarité, les sénateurs et députés socialistes tirent la sonnette d'alarme et ont fait des propositions lors de l'examen du projet de loi de finances qui ont toutes été balayées.

Nous les défendrons de nouveau dans le cadre de propositions de lois, d'une part, à l'Assemblée nationale avec l'aide individuelle à l'émancipation solidaire proposée par Boris Vallaud, et d'autre part, au Sénat avec l'abaissement du seuil d'accès au RSA à 18 ans. La mise en place d'une mission d'information sénatoriale, à l'initiative de Monique Lubin, sur les enjeux de précarisation et d'insertion des jeunes nous permettra de proposer un plan ambitieux pour la jeunesse.

Près de 20% des 18-29 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation ne peut plus perdurer.

## Finances locales : vers la fin de l'autonomie des collectivités

Les études s'accumulent, mais l'exécutif reste fidèle à son logiciel libéral : la meilleure dépense publique serait celle qui n'existerait pas. Pour le Gouvernement, la voie de l'efficacité serait d'entraver la libre administration des collectivités locales et d'accentuer la concurrence entre celles-ci.

Sans rentrer dans le dédale des dotations et au-delà du gel de la DGF, sur le plan fiscal, le Gouvernement a fait le choix, soutenu par la droite sénatoriale, de baisser les impôts de production (soit 20 milliards sur deux ans). Un recul supplémentaire du pouvoir de taux des collectivités est acté dans un esprit de recentralisation rampante. La fiscalité locale ne représente désormais plus qu'un quart des recettes des collectivités, contre 45% pour les dotations.

Au regard du contexte et en vertu de la solidarité nationale, la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% les plus aisés (soit 2,4 milliards d'euros) aurait dû, a minima, être reportée. Il n'en sera

rien. Une récente étude de l'Institut des politiques publiques démontre déjà que cette réforme fiscale a des impacts territoriaux : 9% du produit fiscal de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne seraient pas alloués sur le territoire sur lequel ils sont prélevés.

Alors que la capacité d'investissement des collectivités locales est essentielle à la relance, la « dette COVID », liée à la diminution des recettes estimée à 8 milliards et l'augmentation des dépenses, ne faisait l'objet d'aucune compensation dans le projet de loi de finances initial. Il a fallu les travaux du Sénat, le plaidoyer des associations d'élus locaux, pour que l'Assemblée nationale prenne enfin ses responsabilités et maintienne au moins le « filet de sécurité » de « garantie de non-baisse » des recettes fiscales. Ce filet reste néanmoins relativement inégalitaire.

La question de la compensation de la perte du versement mobilité, elle, reste entière.

## Pour une loi de financement des collectivités territoriales

Chef de file de mon groupe politique, j'ai défendu la création d'une loi de financement des collectivités locales dans le cadre de la proposition de loi organique sur les libertés locales. Elle serait un outil essentiel pour comprendre les flux financiers et améliorer la visibilité sur les finances locales.

Le rejet de cette proposition par les sénateurs de droite et LREM est tout simplement incompréhensible et incohérent car le plein exercice des libertés locales passe nécessairement par une sécurité et une prévisibilité des finances locales.

Nous regrettons ce vote, alors même que cette proposition est soutenue dans son principe par l'Association des Maires de France et l'Assemblée des Départements de France.



## Expérimentation territoriale : des mesures de simplification qui ne font pas une ambition



Au mois de novembre, le Sénat a examiné le projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations.

Pourquoi ne pas avoir accompagné l'ensemble du texte de dispositions qui permettraient de le rendre opérationnel ?

Je suis intervenu au nom de mon groupe pour montrer que ce projet de loi organique était décevant. Il n'apporte pas de grands bouleversements, notamment parce que ces mesures de simplification procédurale restent tributaires du bon vouloir du Gouvernement. La proposition de loi socialiste pour l'expérimentation du revenu de base par les départements, rejetée par la majorité présidentielle en janvier 2019, en est le témoignage.

À défaut d'une réforme constitutionnelle, qui seule aurait permis de modifier en profondeur notre rapport à la décentralisation, ce projet de loi organique n'aura que peu d'effets. Sa principale raison d'être semble d'occuper le terrain et de faire patienter le Parlement et les élus locaux dans la longue attente du texte dit « 4D » (décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification).

## Loi de programmation de la recherche : le choix de la défaite

La France est particulièrement déficitaire en matière de recherche publique. Ce projet de loi aurait pu apporter des réponses, mais dès sa version initiale, il présentait des reculs et des points d'inquiétudes. Sa version finale est catastrophique.

Les moyens budgétaires alloués par le texte sont insuffisants et précarisent les chercheurs, doctorants et enseignants-chercheurs. La programmation sur 10 ans de seulement 26 milliards supplémentaires à l'horizon 2030, ne permettra pas de relever le défi de consacrer 3% du PIB à la recherche, dont 1% au secteur public. En outre, l'essentiel de l'effort prévu portera sur les seules trois dernières années 2028, 2029 et 2030.

Au-delà de la trajectoire budgétaire, il y a les orientations. Nous sommes préoccupés par l'avenir du Conseil National des Universités qui organise et garantit la



carrière des enseignants-chercheurs. Le texte final l'affaiblit considérablement et remet en cause le principe d'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Notre saisine du Conseil constitutionnel aura au moins permis d'aboutir à la censure de deux articles, dont celui instituant un délit d'intrusion des personnes extérieures sur les campus universitaires, qui aurait permis de condamner pénalement des mobilisations étudiantes. Moindre mal.

Il est évident que cette loi de programmation, vivement critiquée depuis de longs mois par la communauté scientifique, aura des conséquences graves pour l'avenir de notre pays.



## Séminaire inclusion numérique

Le 2 octobre, j'ai eu le plaisir de participer en tant que sénateur, membre de la mission d'information « lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique », au séminaire départemental « Inclusion numérique » organisé, à Morcenx-la-Nouvelle.

Le conseil départemental et l'Agence Landaise pour l'Informatique (ALPI) ont mis en œuvre une stratégie de lutte contre l'exclusion numérique. C'est une bonne nouvelle pour le département, car l'échelon territorial joue un rôle indispensable dans la transformation de l'e-administration et dans la relation avec l'utilisateur.

Je tiens à féliciter Xavier Fortinon, président du conseil départemental des Landes et Renaud Lagrave directeur de l'ALPI ainsi que tous les partenaires, pour cette initiative qui va permettre de venir en aide à tous les Landais rencontrant des difficultés d'accès et d'utilisation du numérique, outil désormais indispensable au quotidien.

## Pour l'agriculture de demain

L'agriculture occupe une place importante dans le département des Landes dont la surface agricole utile représente près du quart de la superficie du territoire.

Attentif aux pratiques locales respectueuses de l'environnement, il était logique que je m'oppose, avec mon groupe politique, à la réintroduction des néonicotinoïdes, ces insecticides tueurs d'abeilles. Je regrette l'adoption de cette loi ainsi que la décision du Conseil constitutionnel suite à notre recours. Leur utilisation aura une incidence négative sur la biodiversité.

Il y aura toujours des filières confrontées à des difficultés. Néanmoins, il est à craindre que cette loi ouvre la porte à d'autres retours en arrière. Il n'est pas possible de revenir à des pratiques conduisant à la disparition des insectes pollinisateurs essentiels à la vie et à notre agriculture.

### DIALOGUER AVEC LES ÉLUS

## Territoires en ligne

Le 27 octobre dernier, j'ai été élu pour la deuxième fois vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales.

Depuis le début de mon mandat, je porte une attention particulière aux sujets qui intéressent les collectivités territoriales.

Associer les élus locaux, particulièrement les élus landais, à mes travaux parlementaires, est indispensable.

J'ai fait le choix de mettre en place régulièrement des consultations pour faire remonter leurs besoins, leurs remarques ainsi que leurs initiatives.

**Une nouvelle consultation des élus landais portant sur les enjeux de la décentralisation est actuellement en ligne.**

### Janvier 2021 ORGANISATION D'UN WEBINAIRE

« Atelier législatif  
différenciation territoriale  
et différenciation de  
compétences »

Dans la perspective du projet de loi dit « 4D », j'ai souhaité pouvoir échanger avec les président(e)s et vice-président(e)s d'EPCI sur la thématique de la différenciation territoriale et de la différenciation des compétences au sein des EPCI.



## — QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

**28**

nov.  
**2020**

**MONT-DE-MARSAN**

Rassemblement  
Marche des libertés

**11**

nov.  
**2020**

**DAX - CAPBRETON**

Cérémonie  
du 11 novembre

**24**

oct.  
**2020**

**MONT-DE-MARSAN**

Rassemblement  
Hommage à Samuel Paty

**17**

oct.  
**2020**

**DAX**

Rassemblement  
Hommage à Samuel Paty

**19**

sept.  
**2020**

**HASTINGUES**

Inauguration  
de la salle des trésors  
de l'Abbaye d'Arthous

**12**

sept.  
**2020**

**SOUSTONS**

Inauguration  
de la médiathèque

**12**

sept.  
**2020**

**VIEUX-BOUCAU**

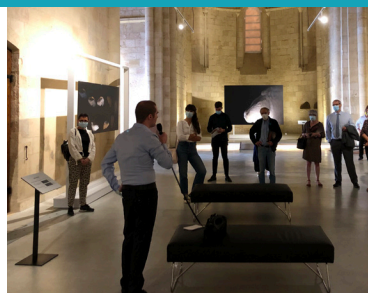
Journée départementale  
de l'élevage

**31**

août  
**2020**

**ANGRESSE**

Inauguration  
du nouveau collège  
départemental

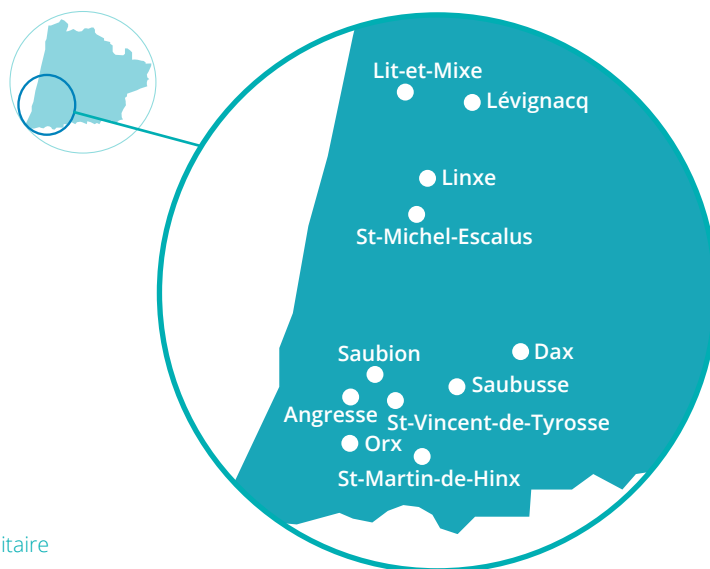


## — ZOOM SUR LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Depuis mon élection en octobre 2017, j'ai à cœur d'échanger régulièrement avec les maires de notre département.

Octobre / Novembre / Décembre 2020\*

- Jean-Claude Caule, Maire de Lévignacq
- Didier Clavery, Maire de St-Michel-Escalus
- Sylvie De Arteché, Maire de Saubion
- Bertrand Desclaux, Maire d'Orx
- Julien Dubois, Maire de Dax
- Thierry Galléa, Maire de Linxe
- Régis Gelez, Maire de St-Vincent-de-Tyrosse
- Éric Lahillade, Maire de Saubusse
- Alexandre Lapegue, Maire de St-Martin-de-Hinx
- Gérard Napias, Maire de Lit-et-Mixe
- Philippe Sardeluc, Maire d'Angresse



\*Le rythme des rencontres a été réduit en raison de la crise sanitaire

# EK.

Éric Kerrouche

.....

SÉNATEUR  
DES LANDES



## ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Rencontre avec les représentants de RTE au sujet de l'interconnexion électrique France / Espagne - Capbreton  
PERMANENCE PARLEMENTAIRE (sept. 2020)

Rencontre avec la CFDT santé sociaux des Landes  
DAX (sept. 2020)

Rencontre avec Jean-Louis Rodrigues président d'EuroSIMA & Franck Laporte-Fauret directeur  
PERMANENCE PARLEMENTAIRE (sept. 2020)

Échanges avec les représentants de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière  
CAPBRETON (sept. 2020)

Audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de Dax  
DAX (oct. 2020)

Rencontre avec les bénévoles du Secours populaire pour le lancement d'un nouveau service mobilité  
CAPBRETON (oct. 2020)

Commission consultative des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux  
EN VISIOCONFÉRENCE (déc. 2020)

### Infos pratiques

[erickerrouche.fr](http://erickerrouche.fr)

RETROUVEZ TOUTES LES  
INFORMATIONS PRATIQUES  
SUR MON SITE INTERNET

#### UN ESPACE DÉDIÉ AUX ÉLUS LOCAUX :



Des courriers et documents



Des informations pour bénéficier de l'assistance juridique du Sénat

#### En relation avec les services de l'État

##### RENCONTRES AVEC LA PRÉFÈTE

Plan social FINSA (oct. 2020)  
Jeunes majeurs non accompagnés (déc. 2020)

**CELLULE COVID** (rendez-vous hebdomadaire)  
Points de situation avec la préfète, les élus et acteurs locaux

**ÉCHANGE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR  
ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE** (nov. 2020)

#### MON ÉQUIPE

##### DANS LES LANDES

Audrey Moreau / [a.moreau@clb.senat.fr](mailto:a.moreau@clb.senat.fr)  
Bruno Janot / [b.janot@clb.senat.fr](mailto:b.janot@clb.senat.fr)

##### AU SÉNAT

Éva Gaillat / [e.gaillat@clb.senat.fr](mailto:e.gaillat@clb.senat.fr)

#### ME CONTACTER

##### DANS LES LANDES

110 rue des Pêcheurs  
40130 Capbreton  
Tél. 05 58 35 23 40  
[contact@erickerrouche.fr](mailto:contact@erickerrouche.fr)

##### AU SÉNAT

Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 6  
Tél. 01 42 34 37 13



— Éric Kerrouche / Jeanne Coutière, suppléante, Maire de Maillères —